



MATERIEL COMMUNAUTAIRE

CONTACT :

Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans

6 avenue du Marronnier

63380 PONTAUMUR

Tél : 04.73.79.70.70

servicestechiques@ccvcommunaute.fr

MATERIEL DISPONIBLE A LA LOCATION :

- 5 tentes de réception 5 X 12 (60 m²) * les tentes peuvent avoir un éclairage
- 1 tente de réception 5 X 8 (40 m²) * les tentes peuvent avoir un éclairage
- 2 podiums 6.02 X 7.22 (43 m²)
- 12 stands (9 m² soit 3 X 3 l'un),
- 17 tables et 39 bancs (2 m X 0.80m),
- 56 grilles d'expositions (2m X 1m),
- 10 grilles d'expositions (2x1.18m),
- 3 grilles d'expositions (2x0.73m)
- 275 barrières (2 m).

COMMENT RESERVER LE MATERIEL COMMUNAUTAIRE :

La réservation peut se faire par courrier ou par mail (servicestechiques@ccvcommunaute.fr) en retournant l'imprimé de réservation et en s'assurant au préalable de la disponibilité du matériel au 04.73.79.70.70.

Comme le prévoit notre règlement interne, les réservations des communes restent prioritaires (fêtes patronales ou autres ...). **Pour rappel, la location de matériel est exclusivement réservée aux associations et aux collectivités du territoire (pas de location aux particuliers et aux entreprises, ni de sous-location)**

Pour les réservations comprises entre le 1^{er} janvier et le 15 avril et entre le 15 octobre et le 31 décembre les demandes devront être faites au moins 15 jours avant la manifestation.

Pour les réservations comprises entre le 16 avril et le 14 octobre les demandes devront-être déposées avant le 1^{er} avril et ce dans le but de gérer au mieux les priorisations.

TARIFS

Temps de location	Association ou collectivité		
	2 jours	4 jours	7 jours
1 tente de réception 5 X 8	60 €	80 €	140 €
1 tente de réception 5 X 12	90 €	120 €	210 €
2 tentes de réception 5 X 12	140 €	180 €	320 €
3 tentes de réception 5 X 12	190 €	240 €	430 €
4 tentes de réception 5 X 12	240 €	300 €	540 €
5 tentes de réception 5 X 12	290 €	360 €	650 €
Podium	140 €	170 €	310 €
1 Stand 3 X 3	15 €	20 €	30 €
Grilles d'exposition	Gratuit		
Barrières	Gratuit		
Table et bancs	Gratuit		

Le siège social de l'association ou la manifestation doivent impérativement se trouver sur le territoire de la Communauté de Communes.

Les associations caritatives dont le siège est situé sur le territoire communautaire bénéficieront de la gratuité du matériel, telles que les pompiers, la ligue contre le cancer, le don du sang, Alzheimer, le Téléthon...

Chaque mairie du territoire Chavanon Combrailles et Volcans bénéficie d'une gratuité par an : 1 tente, 1 stand et 1 podium.

Rappel : La Communauté de Communes peut mettre à disposition du matériel pour une durée limitée. Il est à la charge des communes d'avoir un peu de matériel comme des barrières pour pallier aux aléas (ex : arrêté de circulation, de péril ...)

Tout matériel qui aura été réservé sera automatiquement facturé.

PIECES A FOURNIR :

A réception du courrier ou mail de réservation, une convention sera envoyée en trois exemplaires à retourner signés accompagnés du chèque de location et de l'attestation d'assurance.

Le loueur devra assurer ce matériel pendant la durée d'utilisation et durant son séjour sur le site, assurance garantie « objet confié » de la Responsabilité Civile.

PRISE DE POSSESSION DU MATERIEL :

Dans le cadre de son soutien aux activités associatives du territoire, la Communauté de Communes propose de mettre à disposition du matériel en demandant une participation modérée pour assurer l'entretien du matériel et le renouvellement du parc. La Communauté de Communes met à disposition, dans la mesure du possible, un agent technique pour le transport et l'aide au montage et démontage.

Seuls les podiums, les stands et les tentes de réception seront livrés ; **les grilles, barrières, tables et bancs sont à venir chercher sur place.**

Pour information, la remorque contenant les tables et bancs pèse 1T100. Si le poids total autorisé en charge de votre véhicule + remorque est supérieur à 3500 kg, le permis BE ou B96 jusqu'à 4250 kg sont obligatoires.

Prévenir 8 jours avant les agents techniques au 07 71 37 14 29 ou 07 44 81 59 51 de la date et de l'heure de prise de possession du matériel.

La Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans dégage toute responsabilité en cas d'accident pendant le montage, l'utilisation et le démontage du matériel, ainsi que pendant son séjour sur le site, et ce jusqu'à la restitution du matériel à la Communauté de Communes.

Le matériel devra être mis en sûreté avant la restitution à nos services. Vous êtes garant du matériel jusqu'à sa reprise. **Un état des lieux du matériel sera fait à la prise et à la restitution de celui-ci.**

Ce matériel devra être restitué dans l'état dans lequel il a été livré. L'utilisateur est responsable du matériel à partir du moment où il en prend possession.

En cas de dépassement des horaires suivants, les heures supplémentaires effectuées par notre agent technique seront facturées 20 € de l'heure :

- Podium et stands (montage et démontage avec **2 personnes minimum**) : 2 h 00
- Tente de réception (montage et démontage avec **6 personnes minimum**) : 3 h / tente